

**Conseil économique et social**Distr. générale
10 février 2020Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique**
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Trente-neuvième réunion

Addis-Abeba (hybride), 17-19 mars 2021

Point 6 de l'ordre du jour provisoire**

Questions statutaires**Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et à son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique****I. Introduction**

1. Le présent rapport fait le point sur l'appui des organismes du système des Nations Unies opérant en Afrique à l'Union africaine et à son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), pendant la période allant de février 2019 à février 2021. Il couvre l'appui à la mise en œuvre des priorités de l'Union africaine aux niveaux régional et sous-régional, notamment celles énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine. À cet égard, la section II du rapport contient un aperçu de l'assistance fournie par le moyen du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique, ou Mécanisme de coordination régionale, ou Mécanisme) dans le cadre du nouveau partenariat entre l'Organisations des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, de février 2019 à la suppression du Mécanisme en janvier 2020. La section II rend compte de la mise en œuvre du Cadre de développement Organisation des Nations Unies- Union africaine. La section II.G présente les activités intérimaires menées par le programme 9 de la Section de l'intégration régionale et du NEPAD de la Division de l'intégration régionale et du commerce de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique (OSAA) et le Département de la communication globale de l'ONU, de février 2020 à février 2021. Enfin, la section V est le rapport initial sur la création de la plateforme de collaboration régionale et sur les activités menées par celle-ci de mars 2020 à février 2021.

* Réédité pour des raisons techniques le 15 février 2021.

** E/ECA/COE/39/1.



II. Appui du secrétariat du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

A. Analyse du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, la paix et la sécurité, et les cadres de développement

2. À la dix-neuvième réunion du MCR-Afrique, tenue en mai 2018, les participants ont recommandé que le Mécanisme aligne ses activités sur le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, et sur le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cette fin, le secrétariat a procédé à une analyse des deux cadres en relation avec le partenariat entre l'Organisations des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, qui constitue le cadre de référence général pour les activités du Mécanisme.

3. Il ressort des conclusions de cette analyse, présentées lors du séminaire-retraite du MCR-Afrique et lors de sa vingtième réunion, que les deux cadres, qui définissent de façon détaillée les domaines d'intervention et les mesures à prendre dans les domaines interdépendants de la paix et de la sécurité et des programmes de développement, complètent parfaitement le partenariat entre l'Organisations des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027. L'alignement sur le Cadre pour la paix et la sécurité peut être réalisé principalement par le groupe thématique 9 du Mécanisme, axé sur la gouvernance, la paix et la sécurité, et par le groupe thématique 6, qui se concentre sur les questions humanitaires et la gestion des risques de catastrophes. L'alignement sur le cadre de développement peut être réalisé principalement par le groupe thématique 1 - croissance économique durable et inclusive, industrie, commerce, agriculture et agro-industrie, et intégration régionale -. Les autres groupes thématiques clefs sont le groupe thématique 8, axé sur la sensibilisation, l'information, la communication et la culture, et le groupe thématique 9, axé sur la gouvernance, la paix et la sécurité, qui offre la possibilité de renforcer les liens entre l'action humanitaire et le développement et entre ceux-ci et la paix.

B. Séminaire-retraite du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

4. Le secrétariat conjoint du MCR-Afrique a organisé un séminaire-retraite pour les groupes thématiques du Mécanisme et ses mécanismes de coordination sous-régionale à Debre Zeit (Éthiopie), du 26 février au 1^{er} mars 2019. L'objectif principal du séminaire-retraite était de fournir aux participants une plateforme pour débattre des principaux problèmes de mise en œuvre, notamment de la révision du plan de travail du Mécanisme, en tenant compte des réformes en cours à l'ONU et des réformes et priorités stratégiques de l'Union africaine.

5. Lors de la retraite, le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine a présenté les priorités de l'Union africaine qui doivent guider les activités du Mécanisme dans son appui à l'organe continental. Il s'agit : a) de l'intégration régionale avec un accent particulier sur la Zone de libre-échange continentale africaine, le Marché unique du transport aérien africain et la libre circulation des personnes, des marchandises et des services, b) des mesures permettant de « faire taire les armes », c) de la lutte contre les changements climatiques, d) des questions relatives au genre et aux jeunes, e) du

renforcement des capacités, f) de la répartition des tâches entre les communautés économiques régionales (CER), les États membres et les autres acteurs internationaux et g) du traitement du thème de l'année de l'Union africaine.

6. Les groupes thématiques du MCR-Afrique et les mécanismes de coordination sous-régionale se sont inspirés des priorités stratégiques de l'Union africaine et des cadres relatifs à la paix et à la sécurité et au développement pour produire des plans de travail communs pour l'exercice biennal 2019-2020. Les mécanismes de coordination sous-régionale ont travaillé avec les secrétariats des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, et pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale à l'élaboration de leurs plans de travail. Ainsi, les plans de travail communs des mécanismes de coordination sous-régionale aussi ont été inspirés des initiatives stratégiques des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, à savoir : a) la stratégie d'appui aux pays à revenu intermédiaire, b) le cadre stratégique d'appui à un développement résilient en Afrique, c) le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, d) la Stratégie pour le Sahel, e) la stratégie d'appui aux petits États insulaires en développement et aux pays de l'océan Indien, f) l'Initiative « Corne de l'Afrique » et g) l'initiative de cartographie des migrations.

C. Vingtième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

7. La vingtième réunion du MCR-Afrique s'est tenue à Marrakech les 23 et 24 mars 2019. La réunion a été organisée conjointement par les secrétariats du Mécanisme et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, et pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Elle avait pour thème : « Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine pour la célébration de 2019 comme Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées : Vers des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique. »

8. La réunion était coprésidée par la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies et la Commissaire aux ressources humaines, aux sciences et à la technologie de la Commission de l'Union africaine, représentant le Vice-Président de la Commission. Plus de 300 participants ont pris part à la réunion, venant de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine, du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), de la Banque africaine de développement (BAD), de l'Union du Maghreb arabe (UMA), du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), des États membres, d'organisations non gouvernementales, des milieux universitaires, des médias et d'entités des Nations Unies.

9. Les débats se sont tenus sous la forme de tables rondes de haut niveau, qui ont donné lieu à de riches échanges sur un large éventail de questions liées au thème et ont abouti à des recommandations pertinentes que doivent mettre en œuvre les organisations régionales et sous-régionales africaines ainsi que les États membres, avec l'appui collectif et cohérent du système des Nations Unies. La réunion a adopté les plans de travail communs des groupes thématiques du MRC-Afrique et de ses mécanismes de coordination sous-régionale.

D. Mise au point du rapport sur le renforcement de la coordination régionale et sous-régionale en appui à l'Union africaine

10. Le secrétariat conjoint du MCR-Afrique a mis la dernière main au rapport intitulé « Renforcement de la coordination régionale et sous-régionale en appui à l'Union africaine ». Dans le rapport final, le secrétariat examine les questions relatives au bon fonctionnement des mécanismes et formule des recommandations tendant à rendre ceux-ci mieux adaptés aux objectifs visés, notamment en créant des liens efficaces avec les mécanismes de coordination avec les mécanismes de coordination nationaux et d'autres mécanismes de coordination des Nations Unies opérant au niveau régional. Le rapport constitue un point de départ utile pour les activités de la plateforme de collaboration régionale.

E. Atelier des parties prenantes du Mécanisme de coordination régionale, réunion de lancement du cadre de suivi et d'évaluation et des principes directeurs du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et de ses mécanismes de coordination sous-régionale

11. Le secrétariat conjoint du Mécanisme de coordination régionale a organisé un atelier des parties prenantes et une réunion de lancement sur le cadre de suivi et d'évaluation et les principes directeurs pour le MCR-Afrique et ses mécanismes de coordination sous-régionale les 25 et 26 septembre 2019 respectivement. La réunion des parties prenantes a servi de cadre pour partager des informations et réfléchir sur les réformes en cours de l'ONU, l'exécution des activités transitoires et la réunion de transition 2020 de la plateforme de collaboration régionale du MCR-Afrique. La réunion de lancement a permis aux parties prenantes du Mécanisme et de ses mécanismes de coordination sous-régionale de débattre du projet de rapport de lancement. Les participants à la réunion ont identifié les lacunes, formulé des observations et des suggestions et proposé des recommandations, afin d'une meilleure mise au point du rapport.

F. Études sous-régionales sur les liens entre les piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'aide humanitaire et la coordination avec l'Agence de développement de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique dans les domaines de collaboration prioritaires

12. La Section de l'intégration régionale et du NEPAD, en collaboration avec les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA, a commencé à travailler sur quatre études sous-régionales intitulées « Les liens entre les piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'aide humanitaire. » Les quatre études couvrent les régions suivantes : Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, Afrique du Nord et Afrique australe. L'OSAA, qui s'emploie à faire comprendre l'importance de l'approche des liens en Afrique, est en train de piloter l'étude correspondante pour l'ensemble de la région africaine. Les quatre études sous-régionales de la CEA alimenteront l'étude régionale de l'OSAA. Elles viseront à répondre à la nécessité de renforcer la capacité des États membres à examiner les avantages de l'intégration dans leurs propres processus de planification des objectifs et activités humanitaires et de consolidation de la paix, et des liens avec le développement.

13. Cette année, le secrétariat a pris la tête des efforts visant à relancer la coordination des projets entre l'Agence de développement de l'Union africaine et la CEA dans divers domaines prioritaires de collaboration, dans le contexte des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Ces domaines sont notamment les suivantes : l'intégration économique, le développement humain et institutionnel, l'énergie durable et la résilience aux changements climatiques, la science, la technologie et l'innovation, la gestion du savoir et la mobilisation du secteur privé. Les discussions sont en cours et les divisions de la CEA et l'Agence de développement de l'Union africaine travaillent de manière continue et stratégique à la planification conjointe des activités à entreprendre dans les domaines de collaboration prioritaires susmentionnés.

G. Évaluation par le Bureau des services de contrôle interne du programme 9 de l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique de l'Union africaine

14. Le secrétariat conjoint du MCR-Afrique a fourni un appui technique au Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies pour l'évaluation du Programme 9 de l'appui de l'ONU au NEPAD. L'évaluation visait à déterminer le degré de pertinence, d'efficacité et d'efficience de l'appui fourni dans le cadre des sous-programmes sous la responsabilité de l'OSAA, de la CEA et du Département de la communication globale de l'ONU. Il ressort de cette évaluation que le programme 9 a un rôle important à jouer dans la sensibilisation et la mobilisation des différents organismes des Nations Unies pour soutenir l'Afrique. Toutefois, le programme doit se recentrer sur ses missions fondamentales, faire preuve d'efficacité et produire des résultats à même de changer le cours du développement de l'Afrique de manière plus cohérente. Les conclusions font clairement apparaître la nécessité de redynamiser les mécanismes de coordination en tenant compte des réformes de l'Union africaine et de l'ONU, afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité.

H. Réunion spéciale du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

15. La réunion spéciale du MCR-Afrique a eu lieu au Elephant Hills Resort à Victoria Falls (Zimbabwe), le 24 février 2020. L'événement s'est tenu juste avant la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui s'est déroulée du 25 au 27 février 2020 au même endroit. L'objectif principal de la réunion spéciale était de débattre de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063 en tenant compte de la Décennie d'action des Nations Unies. Par ailleurs, la réunion a aussi été l'occasion de riches échanges sur le thème de l'Union africaine pour 2020 : « Faire taire les armes : créer des conditions propices au développement de l'Afrique. »

16. La réunion comprenait un dialogue entre l'Union africaine et l'ONU sur la mise à profit de la Décennie d'action pour la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063, une séance plénière sur le thème de l'Union africaine pour l'année 2020 et le portail des objectifs de développement durable, de même qu'une séance sur les jeunes et la Décennie d'action, organisée conjointement par le MCR-Afrique et la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable. La Vice-Secrétaire générale des Nations Unies, Amina J. Mohammed, et le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, Thomas Kwesi Quartey, ont co-présidé la réunion. Près de 400 participants y ont assisté, venant de la BAD, du MAEP, de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine, des CER, des États membres,

d'organismes des Nations Unies, de grands groupes et de pays partenaires de développement.

I. Coordination avec l'Agence de développement de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique dans les domaines de collaboration prioritaires

17. Cette année, le secrétariat a pris la tête des efforts visant à renouveler la coordination des projets entre l'Agence de développement de l'Union africaine et la CEA dans divers domaines prioritaires de collaboration, dans le cadre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Ces domaines sont notamment les suivants : l'intégration économique, le développement humain et institutionnel, l'énergie durable et la résilience aux changements climatiques, la science, la technologie et l'innovation, la gestion du savoir et la mobilisation du secteur privé. Les discussions sont en cours et les divisions de la CEA et l'Agence de développement de l'Union africaine travaillent de manière continue et stratégique à la planification conjointe des domaines de collaboration prioritaires susmentionnés. Ce partenariat stratégique implique la révision du protocole d'accord entre la CEA et l'Agence de développement de l'Union africaine en vue de renforcer la collaboration entre les deux institutions pour la rendre plus efficace, plus productive et plus axée sur les résultats.

III. Quelques activités des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

A. Groupe thématique 1 : croissance économique durable et inclusive, industrie, commerce, agriculture et agro-industrie, et intégration régionale

18. La Commission de l'Union africaine, la CEA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont procédé à une évaluation de l'alignement du cadre régissant l'établissement des rapports sur les objectifs de développement durable et de l'engagement qu'elles avaient pris au titre de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie. Cette évaluation a abouti à la création d'une équipe de travail tripartite chargée de l'harmonisation des méthodes de travail et des sources de données des indicateurs de la fiche des résultats de la Déclaration de Malabo avec les indicateurs des objectifs de développement durable. Ces informations seront intégrées dans le deuxième rapport d'examen biennal sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'engagement de Malabo, et feront partie du Cadre de responsabilité mutuelle. En mai, les trois institutions ont aussi conçu et mis en œuvre un programme de formation au renforcement des capacités sur la prise en compte de l'alimentation et de l'agriculture durables dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable mentionnés dans la Déclaration de Malabo. Des indicateurs harmonisés ont été élaborés et les premier et deuxième rapports biennaux ont été produits et présentés à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Les institutions ont établi conjointement les rapports 2019 et 2020 intitulé « Aperçu régional de l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Afrique ».

19. Dans le cadre du mouvement qui au niveaux mondial et régional visent à établir des partenariats solides pour lutter contre la faim et la malnutrition, la FAO, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, l'IGAD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et avec le soutien du Programme alimentaire mondial (PAM), a contribué au renforcement des

activités de sensibilisation fondées sur des données probantes, de la volonté politique et des cadres législatifs pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Est. Dans ce contexte, la FAO, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la CAE et l'IGAD, a lancé un certain nombre de programmes de coopération technique pour appuyer la mise en place et l'encadrement de l'Alliance parlementaire d'Afrique de l'Est pour la sécurité alimentaire et la nutrition. La FAO et le PAM ont aussi aidé la Commission de l'Union africaine à promouvoir des programmes d'alimentation scolaire en Afrique. En outre, la CEA, la FAO, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) se sont associées à la Commission de l'Union africaine pour organiser à Kigali une conférence sur les jeunes dans l'agriculture comme solution solide pour éliminer la faim et la pauvreté en Afrique. Les parties prenantes ont partagé leurs données d'expérience, leurs connaissances et leurs meilleures pratiques sur les liens entre l'agriculture, l'emploi des jeunes, l'entrepreneuriat et les innovations en matière de technologies de l'information et des communications (TIC). De même, la Commission de l'Union africaine, la FAO et l'ONUDI ont lancé une initiative phare commune, la Stratégie pour l'emploi des jeunes en Afrique, lors de la septième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui s'est tenue à Yokohama (Japon), en octobre 2019. La FAO, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires et le Centre international de politiques pour une croissance inclusive du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont élaboré et mis en œuvre le « Programme de développement des capacités au niveau des cadres : renforcer l'utilisation de l'analyse et de la planification pour la réalisation des objectifs 1 et 2 de développement durable en Afrique de l'Est. » Les préparatifs de la formation en ligne destinée à 21 cadres et hauts fonctionnaires d'Érythrée, d'Éthiopie et d'Ouganda étaient terminés au moment de la rédaction du présent rapport.

20. La FAO et la Commission de l'Union africaine ont lancé un programme de coopération technique intitulé « Appui à la stimulation du commerce intra-africain des produits agricoles pour l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. » Le programme cherche à exploiter les possibilités que les marchés et le commerce offrent aux niveaux local, régional et international, en créant et en renforçant les mécanismes, les politiques et les cadres institutionnels appropriés, dans le but d'augmenter le volume du commerce intra-africain de produits et de services agricoles d'ici 2025. La CEA a soutenu la Commission de l'Union africaine et les États membres dans les négociations relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et d'autres partenaires techniques. Cela a notamment consisté à publier les résultats de sa modélisation économique concernant l'incidence probable de la Zone de libre-échange continentale africaine sur les principales variables économiques. La CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la BAD et la CNUCED, a publié un document intitulé *État de l'intégration régionale en Afrique : Prochaines étapes pour la Zone de libre-échange continentale africaine*¹. Cette publication donne un aperçu des questions qui seront débattues lors du deuxième cycle de négociations sur la Zone de libre-échange continentale africaine, à savoir les droits de propriété intellectuelle, la politique de concurrence et les investissements. Des projets de protocoles ont été élaborés, que les États membres peuvent utiliser comme base de négociations fondées sur des textes relatifs à ces questions. La CEA, la Commission de l'Union africaine et la BAD ont publié conjointement le *Rapport 2019 sur l'indice d'intégration régionale en Afrique*, qui contient un aperçu de l'intégration régionale sur le continent et évalue les performances des CER et des États membres dans les

¹ Également dénommé *ARIA IX*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.19.ILK.3).

principales dimensions de l'intégration régionale. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le Centre du commerce international, la CEA a aidé 14 pays africains à établir des stratégies nationales de mise en œuvre du processus de la Zone de libre-échange continentale africaine.

B. Groupe thématique 2 : Développement des infrastructures

21. En août, la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, la CEA et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud du PNUD ont organisé à Pretoria une réunion des parties prenantes sur les partenariats relatifs aux infrastructures stratégiques en Afrique. Les conclusions de la réunion ont été présentées à la réunion des parties prenantes sur le processus du deuxième plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), à Kigali en août 2019, et le deuxième dialogue sur le PIDA s'est tenu par la suite à Malabo dans le même mois. Les éléments clés de la stratégie africaine commune proposée sont ressortis des débats de ces réunions. Dans ce contexte, la CEA, en collaboration avec la BAD, la Commission de l'Union africaine et l'Agence de développement de l'Union africaine, a organisé une manifestation parallèle sur la Stratégie africaine commune pour les partenariats en matière d'infrastructures avec des pays et organisations non africains, pendant la semaine du PIDA de novembre 2019 au Caire. La manifestation était axée sur la nouvelle stratégie africaine commune et sur les propositions tendant à l'améliorer. La CEA et d'autres membres du Comité directeur du PIDA (la BAD, l'Agence de développement de l'Union africaine et les CER) ont travaillé en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine à la préparation de la deuxième phase du programme (PIDA 2), qui sera mise en œuvre entre 2021 et 2030.

22. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la CEA a mis en place les groupes de travail sur les autoroutes transafricaines et les corridors SMART africains². Dans le domaine de la sécurité routière, la CEA et la Commission de l'Union africaine ont organisé conjointement les 31 août et 1^{er} septembre 2019 la quatrième Conférence africaine sur la sécurité routière, au cours de laquelle les orientations stratégiques du continent pour l'après-2020 en matière de sécurité routière, qu'elles avaient élaborées conjointement, ont été validées. Ces orientations stratégiques ont été approuvées par la réunion ministérielle du Bureau du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme, qui s'est tenue au Caire en novembre 2019. Dans le domaine du transport aérien, la CEA, en sa qualité de secrétariat de l'Organe de suivi de la Décision relative à la mise en œuvre de la déclaration de Yamoussoukro sur la libéralisation de l'accès aux marchés du transport aérien en Afrique, composé de la Commission de l'Union africaine, des CER, de la Commission africaine de l'aviation civile et de compagnies aériennes africaines, aide la Commission de l'Union africaine à mettre en place le mécanisme de règlement des différends prévu dans la Décision de Yamoussoukro. La CEA a aussi publié, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, une nouvelle édition de la Décision de Yamoussoukro qui comprend les principaux textes institutionnels et réglementaires de la Décision adoptée par la trentième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine en janvier 2018. L'Organe de suivi de la Décision de Yamoussoukro est à la tête des efforts de mise en œuvre du Marché unique du transport aérien africain.

23. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine et l'Agence de développement de l'Union africaine, la CEA et l'Organisation internationale

²Dans ce contexte, les corridors SMART s'entendent de corridors marqués par la sécurité, la mobilité, l'automatisation et la gestion du trafic en temps réel.

du Travail (OIT) ont organisé la réunion virtuelle de la Semaine du PIDA, qui s'est déroulée du 18 au 22 janvier 2021, après avoir été reportée de novembre 2020. Durant la réunion, la CEA a dirigé les débats de la séance sur le Protocole ferroviaire de Luxembourg, un nouvel outil de financement du matériel roulant ferroviaire, et sur l'intégration du PIDA dans les partenariats stratégiques d'infrastructures, en application d'une position commune africaine. La CEA a aussi participé aux débats sur le rôle des infrastructures dans la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine, lors de la séance intitulée « La Zone de libre-échange continentale africaine, les infrastructures et la transformation économique en Afrique. » L'OIT a continué à présenter ses activités sur les perspectives qu'offre le PIDA dans le domaine de l'emploi : Mettre en lumière la création d'emplois par le développement des corridors, à la suite de la présentation de l'outil de création d'emplois à la semaine du PIDA de 2019.

C. Groupe thématique 3 : Valorisation du capital humain, santé, nutrition, science, technologie et innovation

24. La Commission de l'Union africaine, en partenariat avec l'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a organisé en octobre 2019 la première cérémonie de remise du Prix continental de l'Union africaine pour les enseignants. La cérémonie a honoré des enseignants pour leurs performances exceptionnelles et leur contribution au développement de l'Afrique en transmettant des connaissances aux élèves. En août, le Gouvernement botswanais, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, l'UNESCO et l'UNICEF, a organisé une manifestation relative à l'éducation sur le thème « Harness the capacity of ICT to ensure inclusion, quality and impact in education and training in Africa » [Exploiter les moyens offerts par les TIC pour assurer l'inclusion, la qualité et des effets positifs dans l'enseignement général et professionnel en Afrique]. Les participants ont reconnu la nécessité de tirer profit de la révolution numérique pour rendre l'éducation plus accessible. Ils ont recommandé la création d'installations qui favorisent l'éducation des filles et des femmes à tous les niveaux, en mettant l'accent sur l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) et en fournissant des orientations professionnelles permettant de créer des emplois pour les femmes dans les sciences appliquées. Ils ont appelé à un renforcement de l'intégration des TIC dans les programmes scolaires, afin de préparer les jeunes à l'entrée dans le monde numérique et à la quatrième révolution industrielle.

25. Dans le cadre du Mécanisme de facilitation des technologies, une équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies a été constituée avec plus de 30 organismes des Nations Unies. L'équipe spéciale, qui est dirigée conjointement par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, la Banque mondiale, la CNUCED et l'UNESCO, concentre ses activités sur le développement de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) pour les feuilles de route des objectifs de développement durable, en tant qu'outils d'élaboration des politiques et de planification. Dans ce contexte, l'équipe a établi un guide sur l'élaboration des feuilles de route relatives aux STI et a lancé, lors du Forum politique de haut niveau des Nations Unies, qui s'est tenu à New York en juillet 2019, la première phase du programme pilote mondial sur les feuilles de route tendant à mettre la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable. La première phase vise un premier groupe de cinq pays pilotes, dont trois africains, à savoir l'Éthiopie, le Ghana et le Kenya. Les premiers résultats du programme pilote devaient être présentés lors du forum annuel multipartite sur les STI, à New York en mai 2020.

26. L'UNESCO et l'UNICEF ont aidé le Département des ressources humaines, de la science et de la technologie de la Commission de l'Union africaine à organiser le Congrès mondial pour la liberté de recherche scientifique, qui s'est tenu les 25 et 26 février 2020. L'événement a été organisé en étroite coordination avec la Science pour la démocratie et l'Associazione Luca Coscioni. En outre, l'UNESCO, la CEA et le Conseil des ministres africains sur l'eau, un organisme affilié à l'Union africaine, ont organisé un webinaire en ligne pour populariser le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2020 : l'eau et les changements climatiques.

27. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), en collaboration avec les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, s'emploie à fournir des données stratégiques sur la santé et le VIH, ce qui implique la création et le suivi de salles de situation sanitaire dans neuf pays. Neuf pays ont reçu une aide pour renforcer leurs systèmes de santé nationaux, afin d'assurer la fourniture en temps voulu de données stratégiques précises et de qualité pour la prise de décisions et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes concernant le VIH/sida et les droits en matière de santé sexuelle et procréative.

D. Groupe thématique 4 : Travail, création d'emplois, protection sociale, migrations et mobilité

28. Dans le cadre du Programme conjoint de gouvernance de la migration de main-d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique de la Commission de l'Union africaine, de la CEA, de l'OIT et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), cette dernière gère un projet de 9 millions de dollars sur les mesures de mise en œuvre prioritaires. Dans le cadre de ce projet, un appui a été apporté à la Commission de l'Union africaine, aux CER et aux États membres, afin de renforcer leurs capacités et leur rôle de direction en matière de gestion des migrations de main-d'œuvre et de protection des travailleurs migrants. Il s'agissait notamment de mettre au point pour l'Afrique un programme de formation et de renforcement des capacités en matière de migrations de main-d'œuvre, d'organiser un atelier de formation au renforcement des capacités dans le domaine des données administratives à l'intention des agents du travail, de l'immigration et des statistiques de la CEEAC, d'apporter une assistance technique et financière à la CAE pour lui permettre de réviser sa politique d'immigration par voie électronique.

29. Dans le cadre de ce projet, un appui a été fourni à la Commission de l'Union africaine pour l'aider à engager un dialogue politique dirigé par l'État avec les pays du Moyen-Orient et l'Organisation de la Conférence islamique sur les migrations de main-d'œuvre et à prendre des initiatives semblables au Processus de Colombo et au Dialogue d'Abou Dhabi. Un appui a aussi été apporté à la Commission de l'Union africaine pour rendre opérationnel le Comité consultatif africain de l'Union africaine sur la migration de la main-d'œuvre. Le Comité a effectué des missions auprès du COMESA, de la CAE, de la CEEAC, de la CEDEAO, de l'IGAD et de l'UMA, afin de mieux comprendre la dynamique des migrations de main-d'œuvre au niveau sous-régional. Les principales recommandations étaient les suivantes : a) renforcer la coopération au sein des CER, afin de promouvoir la libre circulation des personnes et de la main-d'œuvre, b) renforcer les capacités dans le domaine des données et des statistiques relatives aux migrations de main-d'œuvre, c) promouvoir l'association des partenaires sociaux, du secteur du recrutement et de la société civile à la gestion des migrations de main-d'œuvre et mobiliser des ressources pour élargir le Programme conjoint de gouvernance de la migration de main-d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique, afin d'apporter un appui adéquat à toutes les CER. La Commission de l'Union

africaine a aussi bénéficié d'un appui visant à doter les travailleurs sociaux et les employeurs des moyens d'engager un dialogue sur la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations et du Protocole de l'Union africaine relatif à la libre circulation.

30. Les membres du groupe thématique ont mis au point la stratégie de communication prioritaire concernant le Programme conjoint de gouvernance de la migration de main-d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique. Des éléments de visibilité ont été produits et utilisés lors des manifestations et ont été diffusés auprès des partenaires et des bénéficiaires. Les documents ont aussi été mis en ligne sur les sites de la Commission de l'Union africaine, de l'OIT et de l'OIM, en vue de leur assurer une plus grande visibilité. La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec l'OIM et l'OIT, a élaboré un projet de lignes directrices pour aider les États membres à élaborer des accords bilatéraux sur les migrations de main-d'œuvre, afin de leur apporter un plus grand appui en les dotant d'outils qui facilitent la discussion entre les pays d'origine et pays de destination, et l'élaboration de politiques sensibles au genre au profit des travailleurs migrants.

E. Groupe thématique 5 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes et des jeunes

31. Le premier objectif du groupe thématique est « l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans tous les domaines de la vie. » Les membres du groupe ont continué d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de l'Union africaine en matière de genre, dont la mise en œuvre a produit trois résultats clefs : un plan d'action, un cadre de résultats et un document d'harmonisation à l'intention des CER. Ils ont mené, en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine, des campagnes visant à mettre fin aux mariages d'enfants et aux mutilations génitales féminines. Ils ont aussi mené des campagnes de sensibilisation visant à accélérer la ratification, la mise en œuvre et l'incorporation dans les politiques nationales du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo). Ils ont aidé le Comité technique spécialisé de la Commission de l'Union africaine sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes à organiser et à mener un examen continental de l'application de la Déclaration et Programme d'action de Pékin, dans le cadre de la célébration du 25^e anniversaire de celui-ci. Un accord a été conclu sur une position commune devant être soumise à la Commission de la condition de la femme de 2020. En outre, la CEA et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont établi le rapport Beijing+25 pour l'Afrique, avec le soutien de l'ONUSIDA, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'UNICEF, de l'OIM et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Le rapport porte sur les questions de genre, de santé des adolescents, d'accès et de droits.

32. Le second objectif de ce groupe thématique concerne « l'autonomisation des jeunes par l'exploitation du dividende démographique. » Plusieurs membres ont apporté un appui à l'édition 2019 du Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine et à la création d'un bureau des jeunes axé sur la jeunesse, la paix et la sécurité à la Commission de l'Union africaine. Les membres du groupe ont participé à l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre de la feuille de route relative au dividende démographique, qui a servi de base à l'établissement du rapport sur la situation de la jeunesse en Afrique. La Commission de l'Union africaine a reçu un soutien pour mettre au point le Plan d'action de la Décennie africaine de la formation technique, professionnelle et entrepreneuriale et de l'emploi des jeunes (2019-2028). Les membres ont aussi apporté leur concours à l'élaboration et à la mise en œuvre

du Plan d'action africain pour l'autonomisation des jeunes (2019-2023), en application de la Charte africaine de la jeunesse. Plusieurs membres ont apporté un appui technique et financier à l'organisation du deuxième Forum panafricain de la jeunesse tenu en avril, au cours duquel l'Initiative « 1 million d'ici 2021 » a été lancée.

F. Groupe thématique 6 : Questions humanitaires et gestion des risques de catastrophes

33. La principale activité du groupe thématique en 2019 a été l'application de la feuille de route de l'Union africaine pour la mise en œuvre du thème de l'Union africaine pour 2019 : « Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées : Vers des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique. » L'application de la feuille de route a abouti à la consultation continentale sur la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), au Dialogue de haut niveau de l'Architecture de la gouvernance en Afrique sur le thème de l'année de l'Union africaine, et à la célébration du dixième anniversaire de la Convention de Kampala en décembre 2019.

34. Les membres du groupe ont participé activement au cycle de conférences sur l'Afrique de 2019 organisé par l'OSAA à New York en mai 2019, sur le thème de l'Union africaine de 2019. Le groupe thématique a organisé une manifestation parallèle en août 2019, en marge de la septième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui s'est tenue à Yokohama (Japon), sur le thème : « Vers le renforcement des partenariats et de la solidarité pour venir en aide aux personnes en situation de déplacement forcé en Afrique ». Le groupe thématique a apporté son soutien à l'organisation à Addis-Abeba, au siège de l'Union africaine, en juin 2019, de la cérémonie commémorative de haut niveau et de la réunion commémorative continentale sur la mise en œuvre et la supervision de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. La cérémonie visait à marquer le 50^e anniversaire de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine de 1969 et à promouvoir la volonté politique nécessaire en vue d'assurer sa mise en œuvre effective et sa ratification par les neuf États membres de l'Union africaine qui n'y sont pas encore parties.

35. Le groupe thématique a continué à jouer un rôle important dans la réinstallation des Africains déplacés en Libye. L'OIM, le HCR et le Comité tripartite de l'Union africaine ont transféré des centaines de personnes déplacées de la Libye vers le Niger et le Rwanda. Le groupe de travail conjoint Union africaine-Union européenne-Organisation des Nations Unies sur la Libye a effectué une mission à Niamey en juillet 2019. L'objectif en était de faciliter l'échange des données d'expérience entre les Gouvernements nigérien et rwandais sur la mise en œuvre du Mécanisme de transit et d'évacuation d'urgence. Les membres du groupe ont apporté leur appui à l'organisation du séminaire-retraite intergénérationnel du Réseau des femmes d'influence en Afrique sur le leadership en Afrique, qui s'est déroulé à Nairobi en août 2019. Ils ont aussi apporté un appui à la douzième réunion consultative régionale de l'IGAD tenue à Addis-Abeba en octobre 2019 en vue de procéder au niveau régional à des échanges de données d'expérience sur les mesures prises pour renforcer la résilience et promouvoir des solutions durables aux déplacements internes. La Commission de l'Union africaine, le HCR, ONU-Femmes et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont mené une étude intitulée « *Assessing the Status of Women's Rights in Refugee and Internal Displacement Settings in the context of African Governance Architecture and African Peace and Security Architecture.* » [Évaluation des droits des femmes dans les situations de réfugiés et de déplacements internes]

dans le contexte de l'Architecture africaine de gouvernance et de l'Architecture africaine de paix et de sécurité]. L'étude, qui devait être publiée en juin, contient une analyse contextuelle du déplacement forcé des femmes et des filles, et une cartographie des cadres juridiques et de politique générale pertinents. En outre, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies, le HCR, d'autres entités de l'Union africaine et des Nations Unies ont plaidé pour l'intégration des déplacements forcés dans le thème de l'année 2020 de l'Union africaine, « Faire taire les armes », en s'appuyant sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du thème de l'année 2019 de l'Union africaine sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées. Il s'agit notamment d'exhorter les États membres à adhérer à la Convention de Kampala de 2009.

G. Groupe thématique 7 : Environnement, urbanisation et population

36. L'UNESCO, en collaboration avec la CEA, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Conférence ministérielle africaine sur l'eau, a mis au point deux applications mobiles, « Rainwater Harvesting » [Collecte des eaux de pluie] et « Know Water » [Connaissance de l'eau], pour favoriser l'adoption à grande échelle de la pratique de la collecte des eaux de pluie et améliorer les connaissances des élèves du secondaire sur l'utilisation de l'eau. La CEA, l'UNESCO et le Groupe ONU-Eau ont organisé une manifestation parallèle sur l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène en milieu scolaire, en marge de la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui s'est tenue en avril 2019. Le Fonds international de développement agricole (FIDA), en collaboration avec l'Alliance pour une révolution verte en Afrique, Biodiversity International, Conservation International, la FAO, World Agroforestry, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale, a apporté un appui à la mise en œuvre du Système alimentaire résilient. La FAO, le FIDA et le PNUE ont créé une plateforme d'interface science-politiques visant à faciliter la sensibilisation et le renforcement des capacités en matière de prise de décision fondée sur des données probantes.

37. Le PNUE et le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies ont organisé un dialogue avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies de 54 États membres africains sur l'appui des Nations Unies aux pays pour une action intégrée face aux défis que posent les problèmes liés à l'environnement et aux changements climatiques en Afrique. L'Organisation maritime internationale (OMI), en collaboration avec la CEA et les coordonnateurs résidents des Nations Unies des pays d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, a organisé des ateliers régionaux sur l'intégration du secteur maritime dans le cycle de programmation du Cadre de coopération des Nations Unies en Afrique.

38. La Commission de l'Union africaine, la CEA, l'OSAA, le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU ont organisé, en avril 2019, un atelier de renforcement des capacités pour l'amélioration de l'examen national volontaire et intégré relatif au Programme 2030 et à l'Agenda 2063, et de l'établissement de rapports y afférents. L'atelier visait principalement à renforcer les capacités dans le cadre de l'examen national volontaire de 17 pays africains, dans le but d'aider ceux-ci à préparer leurs examens nationaux volontaires et à les présenter lors de forums politiques de haut niveau. La Commission de l'Union africaine, la CEA, l'OSAA et le PNUD ont organisé la Journée de l'Afrique le 17 juillet 2019 en marge du Forum politique de haut niveau de 2019, sur le thème « Renforcement des partenariats pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 en Afrique. »

39. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la CEA, a organisé deux ateliers de renforcement des capacités pour les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale à Dakar, et pour les pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe à Lusaka sur le suivi de la mise en œuvre de l'objectif 11 de développement durable et du Nouveau programme pour les villes en Afrique et sur l'établissement de rapports y afférents. À l'occasion du 25^e anniversaire du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le FNUAP, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la CEA, a organisé un sommet mondial à Nairobi, en vue de fournir une plateforme aux diverses parties prenantes, notamment aux États Membres, pour renouveler leur engagement en faveur du Programme d'action.

H. Groupe thématique 8 : Sensibilisation, information, communication et culture

40. La CEA, le HCDH, l'UNESCO, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le PNUD, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement éthiopien, ont organisé à Addis-Abeba la Conférence mondiale de la Journée mondiale de la liberté de la presse de 2019, sur le thème « Les médias pour la démocratie : journalisme et élections en temps de désinformation. » Cela a permis de renforcer les partenariats entre plusieurs organismes des Nations Unies et de l'Union africaine, pour sensibiliser les États membres de l'Union africaine et le monde entier à l'importance des médias, de la liberté de la presse et de la sécurité des journalistes dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Le résultat de cette action commune a été l'identification de projets stratégiques avec la Commission de l'Union africaine, les organismes des Nations Unies partenaires et d'autres membres du Comité directeur de la Journée mondiale de la liberté de la presse de 2019. Les cinq projets communs proposés étaient axés sur a) le renforcement des capacités des journalistes en matière de démocratie et de reportage sur les élections, b) la promotion de la liberté des médias, de l'accès à l'information et de la sécurité des journalistes en Afrique, c) l'éducation aux médias et à l'information en Afrique, d) l'octroi aux Africaines de moyens de participer à la consolidation de la paix et au règlement des conflits en Afrique et e) la promotion de la liberté et du dialogue en Afrique par l'expression culturelle et artistique.

I. Groupe thématique 9 : Gouvernance, paix et sécurité

41. L'une des principales réalisations du groupe thématique en 2019 a été la participation effective d'un nombre accru de bureaux, d'organismes et de programmes des Nations Unies à la douzième réunion consultative Organisation des Nations Unies-Union africaine sur la prévention et la gestion des conflits (dite « desk-to-desk ») [réunion des homologues], qui s'est tenue les 11 et 12 mars 2019. La réunion annuelle « desk-to-desk » regroupe des représentants de l'ONU et de l'Union africaine ainsi que des représentants des CER et des mécanismes régionaux, pour resserrer les relations de travail et répertorier les programmes communs. Les réunions sont organisées sous les auspices du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. En mars 2019, le Département paix et sécurité de l'Union africaine, le PNUD, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et l'Ambassade de Suède auprès de l'Union africaine ont organisé une exposition de photos de deux semaines intitulée « Histoires de rescapés. » Cette exposition s'inscrivait dans le cadre d'une stratégie visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent sous

l'angle du développement, en faisant entendre et en amplifiant la voix des rescapés de l'extrémisme violent dans cinq pays africains : le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Nigeria et l'Ouganda.

42. En juin, l'ONUSIDA, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, a tenu une réunion consultative conjointe avec le Département paix et sécurité de la Commission de l'Union africaine sur le thème « Renforcer le partenariat pour mettre fin au VIH/sida et à la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les situations de conflit et de crise humanitaires. » Les participants ont débattu des stratégies multipartites visant à mettre fin au VIH/sida dans les conflits. En octobre, la Vice-Secrétaire générale et l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité ont conduit une mission de solidarité conjointe ONU-Union africaine sur le rôle et l'influence des femmes en matière de paix, de sécurité et sur le lien entre la paix et le développement dans la Corne de l'Afrique. Dans le cadre de cette mission, le 24 octobre 2019, la Vice-Secrétaire générale a lancé la Campagne « Cœur bleu contre la traite des êtres humains » à Addis-Abeba. Il s'agit d'une initiative de la CEA, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, d'ONU Femmes, du Bureau du coordonnateur résident en Éthiopie, du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, mise en œuvre en collaboration avec le Gouvernement éthiopien. L'initiative appuie le Bureau de l'Envoyé spécial de la Commission de l'Union africaine dans sa lutte contre la traite des êtres humains et ses incidences sur les femmes et les filles. Au cours de la même mission, le Réseau des femmes d'influence en Afrique a été lancé.

43. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, en étroite coordination avec OCHA, le HCR et la Commission de l'Union africaine, a élaboré une stratégie d'appui à la mise en œuvre de la feuille de route de l'Union africaine sur le thème de l'Union africaine 2020, « Faire taire les armes : créer des conditions propices au développement de l'Afrique ».

IV. Les mécanismes de coordination sous-régionale

A. Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique centrale

44. Le MCR-Afrique a regroupé 17 entités des Nations Unies pour répertorier avec les CER des projets pertinents pour le développement durable et la transformation de la sous-région. Sur les 24 projets répertoriés, 15 ont été retenus et sept ont été présentés aux donateurs en fonction de leur importance, de leur incidence potentielle et du fait qu'ils étaient prêts à être mis en œuvre. La Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel est une initiative clef mise en œuvre par les systèmes des Nations Unies et de l'Union africaine en Afrique centrale. La mise en œuvre de la Stratégie devrait engendrer un nouveau discours positif sur la zone sahélienne, compte tenu en particulier des possibilités qu'elle offre en matière d'exploitation durable du potentiel de ressources naturelles de la région. Le MCR-Afrique a aidé les pays de la sous-région à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies de diversification économique visant à assurer la transformation structurelle inclusive et durable des économies.

B. Mécanisme de coordination sous-régionale pour l’Afrique de l’Est et l’Afrique australe

45. Le MCR-Afrique aide la Commission de l’Union africaine à formuler une stratégie touristique continentale et à mettre en place l’organisation africaine du tourisme. Les principales activités d’appui à la réalisation des deux initiatives sont inspirées du plan d’action pour le tourisme, qui a été approuvé par les ministres de l’Union africaine lors de la première réunion du Comité technique spécialisé de l’Union africaine sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l’énergie et le tourisme, qui s’est tenue à Lomé en 2017. En application de la déclaration ministérielle, le Mécanisme a commencé à formuler la stratégie continentale et à rédiger les statuts de l’Organisation africaine du tourisme. Dans le cadre de la Stratégie et feuille de route de la SADC pour l’industrialisation (2015-2063), et du Plan d’action pour la mise en œuvre (2015-2030), le MCR-Afrique a mené une étude et procédé à diverses consultations sur le rôle des petites et moyennes entreprises dans le processus d’industrialisation en Afrique australe. Il a aussi élaboré des mécanismes d’intervention pour aider la SADC à améliorer la capacité des petites et moyennes entreprises dans le cadre du programme d’industrialisation régional.

C. Mécanisme de coordination sous-régionale pour l’Afrique du Nord

46. Le MCR-Afrique concentre ses efforts sur l’accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 dans la sous-région. À cette fin, il a adopté pour la période 2018-2019 une feuille de route régionale, qui comprend quatre domaines transversaux : a) la compréhension et l’appropriation des objectifs de développement durable, b) l’intégration et l’harmonisation des politiques publiques, c) le renforcement des capacités nationales en matière de statistique, de suivi et d’établissement de rapports et d) la mise à profit de la coopération Sud-Sud. Le MCR-Afrique a aussi utilisé diverses plateformes pour promouvoir la mise en œuvre de l’Agenda 2063 et a mis en évidence les liens entre cette mise en œuvre et celle du Programme 2030 dans plusieurs pays. Grâce à ces mécanismes, les entités du système des Nations Unies ont travaillé en étroite collaboration avec les pays pour faciliter le processus d’examen national volontaire et l’application du mécanisme d’intégration, d’accélération, d’appui aux politiques et d’analyse rapide intégrée.

D. Mécanisme de coordination sous-régionale pour l’Afrique de l’Ouest

47. Le MCR-Afrique a poursuivi ses efforts pour aider les CER à mobiliser les organismes des Nations Unies autour d’intérêts communs, tels que le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme africain d’amélioration accélérée des systèmes d’enregistrement des faits d’état civil et d’établissement des statistiques de l’état civil, grâce aux résultats obtenus par son principal groupe thématique et grâce à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Le MCR-Afrique participe aussi à l’étude prospective Sahel 2043. Les conclusions de la consultation régionale de haut niveau sur la perspective régionale pour le Sahel sont en train d’être utilisées pour orienter le processus.

V. Difficultés rencontrées et enseignements tirés

48. Le présent rapport a été établi dans un contexte marqué par les réformes engagées à l'ONU, en particulier celles qui tendent à la réorganisation et le réaménagement à long terme des ressources régionales des Nations Unies. À cet égard, les incertitudes qui entouraient les réformes ont eu une incidence négative sur les activités du MCR-Afrique et du sous-programme responsable de la CEA. Il était nécessaire d'assurer une transition en douceur du MCR-Afrique à la plateforme de collaboration régionale. Le MCR-Afrique aurait dû continuer à fonctionner en attendant la création de la plateforme de collaboration régionale. La manière abrupte dont le MCR-Afrique a cessé de fonctionner a affecté les activités programmées et les résultats prévus, et a constitué une occasion manquée en termes de partage d'expérience entre les deux mécanismes. Les mécanismes de coordination sous-régionale aussi ont connu des difficultés. Par exemple, les réunions des mécanismes de coordination sous-régionale pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Ouest qui devaient se tenir en décembre 2019 ont dû être annulées en raison de la dynamique liée à l'imminence de la création de la plateforme de collaboration régionale. Au-delà des réformes, les expériences du MCR-Afrique et des mécanismes de coordination sous-régionale, et de leurs secrétariats, pourraient, à l'avenir, servir d'« enseignements à retenir » pour la mise en œuvre de la plateforme de collaboration régionale en Afrique. Toutefois, il convient de noter qu'aucune passerelle n'a été mise en place.

49. La principale difficulté était liée aux problèmes systémiques et au fait qu'aucune des entités participantes n'assumait le rôle de direction stratégique du MCR-Afrique. Cela a créé d'autres difficultés, telles que le faible taux d'exécution des plans de travail communs, l'absence de cadre opérationnel de suivi et d'évaluation axé sur les résultats, le manque de ressources, tant humaines que financières, spécialement affectées à la bonne exécution des programmes et la faiblesse de la coordination et de la collaboration en matière de partage des informations au sein des mécanismes et entre eux. En ce qui concerne le secrétariat conjoint du MCR-Afrique, la nécessité de définir clairement les rôles et les responsabilités et de répartir clairement les tâches a été considérée comme un besoin crucial.

50. Pour répondre à ce besoin, la question du renforcement des secrétariats a été posée à la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, et une résolution a été adoptée à cette fin. En outre, le secrétariat conjoint du MCR-Afrique a établi une note conceptuelle sur l'élaboration d'un cadre et de principes directeurs concernant les procédures administratives et opérationnelles du MCR-Afrique et de ses mécanismes de coordination sous-régionale. Le cadre comprendrait un cadre de suivi de l'efficacité institutionnelle et un mécanisme de financement durable.

51. Le secrétariat conjoint a entrepris l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation axé sur les résultats ainsi que de principes directeurs pour le MCR-Afrique et ses mécanismes de coordination sous-régionale, afin de permettre un suivi des progrès réalisés, des résultats obtenus, de l'incidence de ce qui a été fait et l'établissement de rapports y afférents. Afin d'améliorer le partage d'informations, la coordination et la collaboration, le secrétariat a intensifié le travail de mise en service du portail et de la plateforme de collaboration et de partage d'informations en ligne. De plus, il a établi une note conceptuelle sur la mise au point d'un cadre et de principes directeurs concernant l'intégration des questions transversales dans les activités des mécanismes. Le travail relatif à ces activités et à d'autres activités programmées a dû être suspendu en raison des réformes.

52. En plus des solutions mises en évidence ci-dessus, une recommandation importante concerne la nécessité de rationaliser les groupes thématiques. En outre, les activités figurant dans les plans de travail communs doivent tenir compte des priorités de l'Union africaine et des ressources humaines et financières disponibles. Les coalitions thématiques qui sont à l'étude dans le cadre des réformes de l'ONU offrent la possibilité de s'attaquer aux problèmes systémiques et à la question de la direction stratégique pour fournir un appui plus ciblé et plus efficace. Certes, le processus des réformes a créé des difficultés qui entravent l'exécution des activités des mécanismes, mais on s'attend à ce que ces réformes donnent un nouvel élan à l'engagement pris par l'ensemble du système des Nations Unies d'apporter son appui à l'Union africaine et qu'elles renforcent les partenariats et les liens du niveau régional au niveau national, en mettant l'accent sur les résultats et les incidences positives.

Annexe

Membres des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

<i>Membres du groupe thématique du Mécanisme de coordination régionale</i>		
<i>Groupes thématiques</i>	<i>Titres des groupes thématiques</i>	<i>Membres - Organisations et organismes des Nations Unies, Commission de l'Union africaine et CER -</i>
Groupe thématique 1	Croissance économique durable et inclusive, industrie, commerce, agriculture et agro-industrie et intégration régionale	<p><u>Organisation des Nations Unies</u> FAO, PAM, HCR, OIT, PNUD, UNESCO, CEA, ONU-femmes, OIM, ONUDI, UNICEF, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), PNUE, Union internationale des télécommunications (UIT), ONU-Habitat</p> <p><u>Commission de l'Union africaine</u> Commerce et industrie, Affaires économiques, Économie rurale et agriculture, Affaires sociales, Ressources humaines, sciences et technologie, Bureau du conseiller juridique de la Commission de l'Union africaine, Finances, Bureau du Vice-Président</p>
Groupe thématique 2	Développement des infrastructures	<p><u>Organisation des Nations Unies</u> CEA, PNUE, UNESCO, PNUD, ONUDI, UNOPS, OIM, OIT, FAO, UIT, OMI, ONU-Habitat</p> <p><u>Commission de l'Union africaine</u> Infrastructures et énergie, Ressources humaines, sciences et technologie, Commerce et industrie, Économie rurale et agriculture, Bureau du conseiller juridique</p>
Groupe thématique 3	Valorisation du capital humain, santé, nutrition, science, technologie et innovation	<p><u>Organisation des Nations Unies</u> UNICEF, Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique de l'UNESCO, OMS, FNUAP, PAM, FAO, CEA, ONUDI, ONUSIDA, PNUE, OIT, PNUD, OIM, HCR, UNESCO, ONU-Femmes, UIT, HCDH, UNOPS</p> <p><u>Commission de l'Union africaine</u> Ressources humaines, sciences et technologie, Affaires sociales, Infrastructures et énergie</p>
Groupe thématique 4	Travail, création d'emplois, protection sociale, migrations et mobilité	<p><u>Organisation des Nations Unies</u> OIM, OIT, UNICEF, HCR, FAO, CEA, PNUD, ONU-Femmes, UNESCO</p> <p><u>Commission de l'Union africaine</u> Affaires sociales, Affaires politiques, Femmes et genre, Affaires économiques</p>
Groupe thématique 5	Égalité des sexes et autonomisation des femmes et des jeunes	<p><u>Organisation des Nations Unies</u> ONU-Femmes, FNUAP, UNICEF, PAM, HCR, Volontaires des Nations Unies, Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique de l'UNESCO, FAO, ONUSIDA, OIT, Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine</p> <p><u>Commission de l'Union africaine</u> Femmes et genre, Ressources humaines, sciences et technologies, Affaires sociales</p>

<i>Membres du groupe thématique du Mécanisme de coordination régionale</i>		
<i>Groupes thématiques</i>	<i>Titres des groupes thématiques</i>	<i>Membres - Organisations et organismes des Nations Unies, Commission de l'Union africaine et CER -</i>
Groupe thématique 6	Questions humanitaires et gestion des risques de catastrophes	<p><u>Organisation des Nations Unies</u> OCHA, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Centre de services régional du PNUD pour l'Afrique, PAM, UNICEF, Volontaires des Nations unies, FAO, PNUE, HCR, CEA, Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, ONUSIDA, OIT, OMI</p> <p><u>Commission de l'Union africaine</u> Affaires politiques, Économie rurale et agriculture, Affaires économiques, Affaires sociales, et paix et sécurité CER: CEDEAO, COMESA, IGAD, CAE, SADC Associés : Bureau de liaison du Conseil norvégien pour les réfugiés auprès de l'Union africaine, Comité international de la Croix-Rouge-Union africaine, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Oxfam, Africa Humanitarian Action, Conférence des églises de toute l'Afrique, Initiative sur les politiques foncières, Conseil international des agences bénévoles</p>
Groupe thématique 7	Environnement, urbanisation et population	<p><u>Organisation des Nations Unies</u> PNUE, FNUAP, CEA, UNESCO, OIT, OIM, PNUD, UNICEF, ONUDI, ONU-Habitat, OMI</p> <p><u>Commission de l'Union africaine</u> Infrastructures et énergie, Affaires sociales, Commerce et industrie, Ressources humaines, sciences et technologie</p>
Groupe thématique 8	Sensibilisation, information, communication et culture	<p><u>Organisation des Nations Unies</u> UNESCO, OIT, OIM, ONUSIDA, PNUD, CEA, PNUE, HCR, ONU-Femmes, UNICEF, OSAA, OIM, ONUDI</p> <p><u>Commission de l'Union africaine</u> Information et communication, Affaires sociales, Planification stratégique, Infrastructures et énergie</p>
Groupe thématique 9	Gouvernance, paix et sécurité	<p><u>Organisation des Nations Unies</u> Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, PNUD, ONU-Femmes, UNESCO, UNICEF, OCHA, HCDH, HCR</p> <p><u>Commission de l'Union africaine</u> Affaires politiques, paix et sécurité, Affaires sociales, Direction du genre, Ressources humaines et planification stratégique, Bureau du Conseiller juridique, MAEP</p>